

L'an deux mil seize, le 25 octobre, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie, Président.

Sont présents :

Barbey : M. Jean Luc Baillet

La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN

Cannes-Ecluse : M. Francis PENOT et M. Philippe SMORAG

Esmans : M. Maurice SANSOVINI

Forges : M. Romain SENOBLE et M. Damien BUZZI

Laval en Brie : M. Patrick CHON

La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN et M. Antonio AGUILAR

Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT

Misy sur Yonne : Mme Sylvie DESORMES et Mme Guylène AURORE

Montereau Fault-Yonne : M. Jean-Marie ALBOUY et M. Hermann BRUN

Montmachoux : M. Bernard CRETON et M. Patrick JACQUES

Saint Germain Laval : Mme Michèle CHEVAL et Mme Florence BONHOMME

Varennnes-sur-Seine : Mme Sylvie GADEAU

Absents excusés :

Barbey : M. Eric BOURBIGOT ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD ; *Laval en Brie* : Mme Christiane MASSON et M. Jacques VARY ; *Varennnes-sur-Seine* : Mme Catherine GAUTHIER.

Invités :

Mme Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

Monsieur ALBOUY, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY présente l'ordre du jour :

- ✓ Compte rendu du comité syndical du 07 juin 2016
- ✓ Compte rendu du comité syndical du 26 juillet 2016
- ✓ Budgets supplémentaires « SITCOME » et « Cartes SiYonne »
- ✓ Questions diverses
 - Suivi des adhésions nouvelles
 - Compte rendu des services de TAD rendus depuis le 2 mai 2016
 - Projet gare routière
 - Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Compte rendu du comité syndical du 07 juin 2016

Monsieur ALBOUY :

Y a-t-il des remarques concernant ce compte rendu du 7 juin 2016 sur notamment les comptes de gestion et les comptes administratifs 2015 des 2 budgets du SITCOME ? Il n'y a pas de remarques sur ce compte rendu... Qui est contre, qui s'abstient ? ... Ce compte rendu est donc adopté

Compte rendu du comité syndical du 26 juillet 2016

Monsieur ALBOUY :

Nous allons procéder maintenant à l'approbation du compte rendu du comité syndical du 26 juillet 2016, qui envisageait la modification de nos statuts dans le cadre d'adhésion de nouvelles communes et qui ne se feront pas avant le 1^{er} janvier 2017. Y a-t-il des remarques ? ... Qui est contre, qui s'abstient ? ... Ce compte rendu est donc adopté.

Budgets supplémentaires « SITCOME » et « Cartes SiYonne »

Monsieur ALBOUY :

Le SITCOME fonctionne toujours avec un budget primitif et un budget supplémentaire. Vous avez reçu ces budgets en annexes, et ils ont été discutés, étudiés et analysés lors de la commission finances du 4 octobre.

Le budget supplémentaire du SITCOME s'équilibre pour la somme de 205 928,86 € pour la section de fonctionnement, et pour la section des investissements à 27 970,99 €.

Le budget supplémentaire des cartes SiYonne s'équilibre pour la section de fonctionnement à 4720,58 € et pour la section d'investissement à 17 061,89 €.

Ces budgets tiennent compte de la reprise du résultat et du réajustement des comptes nous permettant de mener à bien nos opérations d'ici la fin de l'année.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? ... Qui s'abstient ? ...

Le budget supplémentaire du SITCOME est donc adopté à l'unanimité.

Le budget supplémentaire « Cartes SiYonne » est donc adopté à l'unanimité.

Questions diverses

➤ Suivi des adhésions nouvelles

Monsieur ALBOUY :

Je voudrais faire le point sur ce sujet. Tout d'abord, nous avons les communes qui ont sollicité leurs adhésions. Courcelles-en-Bassée et Salins d'une part, et les 6 communes de la future ex Communauté de Communes du Bocage Gâtinais. Ces 6 dernières communes sont desservies par la ligne 19, ligne qui est rattachée au STILL, partant d'Egreville en passant par Nemours et Voulx pour revenir sur Montereau. Cette ligne vient d'obtenir un renforcement, notamment, pour les dessertes sur Voulx.

La commune de Voulx a considéré qu'il était difficile, compte tenu de ses finances, de devoir payer doublement ses cotisations à 2 entités différentes pour le rendu de services de transport public. De plus, comme vous le savez, il est impossible de pouvoir adhérer à 2 syndicats de transport différents.

J'ai donc rencontré Madame Valérie LACROUTE, députée maire de Nemours, afin de connaître la position du STILL, sur l'éventuel détachement de ces 6 communes au SITCOME...

Monsieur SENOBLE :

Toutes les communes de la CCBG adhèrent donc au STILL ?

Monsieur ALBOUY :

Oui, en tout cas toutes celles qui sont concernées par le passage de la ligne 19, et à priori sans même qu'elles le sachent particulièrement. Cela a dû se faire de manière automatique.

Ce qu'il faut retenir, c'est que sur cette ligne 19, nous avons également des trajets à vocation scolaire, qui passent par Lorez Le Bocage, lorsqu'ils ne passent pas par Voulx.

Cette ligne est très compliquée. Aussi, et afin de ne pas sortir de l'éventuelle adhésion au SITCOME, la commune de Voulx a pris une délibération soumise à un certain nombre de conditions et notamment celle de pouvoir quitter le STILL pour rejoindre le SITCOME afin de ne payer qu'une seule cotisation à un syndicat intercommunal, mais aussi avec la condition que la ligne 19 assurée aujourd'hui par l'opérateur INTERVAL qui exploite déjà notre réseau SiYonne puisse être maintenue en l'état.

Cette ligne 19 a été mise en place, il y a près de 30 ans, et à l'époque, le STILL avait étendu son territoire jusqu'aux portes de Montereau ; mon prédécesseur étant moins investi que nous ne pouvons l'être pour développer le transport public sur notre bassin de vie.

Madame LACROUTE a reconnu qu'elle développait surtout les dessertes autour de Nemours, et que cette ligne qui met plus d'une heure pour aller d'Egreville à Montereau n'était forcément pas une ligne structurante de leur réseau.

En analysant le nombre de montées sur cette ligne, sur une semaine, nous avons au pire 2 montées et au mieux 5 montées...

Monsieur PAVIOT :

... surtout qu'en plus, ils ont le Seine-et-Marne Express.

Monsieur ALBOUY :

Aux dires de Monsieur ALIFOND, cette ligne est quasiment équilibrée entre les dépenses et les recettes, en sachant que les montées ne commencent réellement qu'à partir de Voulx et que le tronçon qui part d'Egreville n'est que très peu utilisé pour les usagers ; équilibre qui est maintenu par le renforcement tôt le matin et tard le soir.

Madame Valérie LACROUTE n'était pas contre le départ de ces 6 communes ; toutefois, avant, elle désirait rencontrer le maire de Voulx, ainsi que les maires des autres communes concernées.

Je pense qu'il faudrait redessiner cette ligne et ramener les habitants de la commune d'Egreville sur Nemours, permettant ainsi aux habitants de Voulx et des communes alentour de pouvoir rejoindre directement Montereau.

Vous aurez bien compris, que toutes ces adhésions sont donc mises en stand-by, dans l'attente de décision du STILL.

Voulx est tout de même la commune qui est susceptible de nous amener un potentiel de clients sur notre service de transport à la demande, et que, sans cette commune, notre estimation de recettes serait bien moindre et ne couvrirait pas un éventuel déficit de notre service.

Entre-temps, nous avons été sollicités par la commune de Villeneuve la Guyard, qui souhaiterait pouvoir bénéficier de notre service de transport à la demande sur sa commune.

Nous avons donc été les rencontrer avec les membres du bureau, et nous leur avons proposé de mettre en place des arrêts de lignes régulières ; le bus SiYonne traversant la commune plusieurs fois par jour ; mais également un service de transport à la demande assez soutenu, qui prend en compte à la fois les problématiques de transport des habitants à l'intérieur de Villeneuve la Guyard, qui emmène les habitants vers les commerçants de leur commune et vers Intermarché, mais également vers le Bréau, la gare et le centre-ville de Montereau.

Ils ont trouvé que la cotisation était peut-être tout de même un peu élevée, et nous leur avons proposé de contacter des transporteurs afin de recevoir des devis correspondants aux services que nous leur proposons, pour qu'ils se rendent compte du moindre coût et de la faiblesse de la charge qu'ils devraient supporter en adhérent au SITCOME.

Ils ont ensuite émis l'hypothèse qu'ils voudraient essayer les services pour voir quelle serait l'utilisation par leurs usagers, mais je leur ai expliqué qu'une convention ne pourrait pas être inférieure à 2 ans, puisque nous devons acheter les véhicules et embaucher le personnel pour réaliser les services proposés. Proposer une convention juste pour 6 mois serait préjudiciable lorsque l'on sait que pour qu'un service de transport public voit une montée en charge, il faut d'abord que les usagers

prennent possession du service en modifiant leurs habitudes, et qu'un délai de 6 mois n'est pas suffisant pour permettre la réalisation de l'utilisation du service proposé.

Nous allons donc mettre en place des questionnaires, d'une part pour interroger les habitants de la commune et d'autre part pour questionner les conducteurs des voitures immatriculées dans le 89 qui stationnent en gare de Montereau, sur leurs besoins en matière de transport public.

Et, enfin, nous avons eu également un contact avec la commune d'Echouboulains, qui désirerait ardemment obtenir des services de transport public et notre service de transport à la demande. Nous reprendrions la ligne de TAD de Forges ; nous démarrerions d'Echou, pour revenir sur Forges et nous modifierions également la ligne de Laval, en partant de Courcelles en Bassée et Salins ; ce qui conviendrait parfaitement au maire de Salins puisqu'il nous en avait fait la demande.

Ainsi, l'adhésion de la commune d'Echouboulains ne nécessiterait pas d'achat d'un nouveau véhicule et d'embauche de personnel supplémentaire, puisque les dessertes proposées seraient rattachées à des communes déjà adhérentes.

En attendant, toutes ces adhésions sont loin d'être abouties, car en plus de toutes les obligations administratives entre les communes et les préfetures, nous avons également l'obligation de déposer des dossiers techniques auprès du STIF, afin que ces derniers réévaluent la subvention attribuée au SITCOME permettant de financer partiellement la mise en service du transport à la demande sur ces nouvelles communes.

Il nous faudra aller négocier en une seule fois l'ensemble de toutes ces modifications de lignes de notre TAD.

Nous entrons dans les négociations de signature de notre CT3, et qui dit négociations dit discussions sur l'offre de transport. Nous souhaitons voir absorber notre demande de cadencement de la ligne A, d'amélioration des dessertes de la ligne Emplet express et du renforcement des dessertes de la ligne B dans ce CT3.

Le STIF prépare également son projet « grand paris des 1000 bus », où nous pouvons y voir un jeu de mots avec la ville de Paris, et que même si nous avons déposé notre projet depuis plus de 3 ans, nous espérons bien y voir notre projet inscrit.

Quant aux négociations, nous savons parfaitement que pour obtenir la mise en place de notre projet nous devons très certainement nous résoudre à faire des efforts sur d'autres lignes, comme par exemple la mise en place il y a 3 ans du renforcement sur les lignes F et L, que le STIF aimerait bien nous voir transformer en TAD...

Monsieur SENOBLE :

... Si dans le CT3, l'intention du STIF est de passer les lignes régulières en TAD, alors que ces lignes régulières obtiennent les objectifs qui avaient été fixés au départ, je ne vois pas pourquoi ces lignes régulières devraient être supprimées...

Monsieur ALBOUY :

Je comprends bien, mais si nous pouvons transporter les habitants de Forges en TAD, et que pour compenser, le STIF prenne en charge à 100 % notre projet de cadencement et d'amélioration de nos lignes fortes, il est peut-être judicieux d'aller dans leur sens ainsi tous les usagers verront leurs services améliorés.

Vous le savez, sur la ligne A, les gens ont constamment la tête dans le pare-brise et il va bien falloir faire quelque chose pour améliorer la situation.

Nous aurons quand même une augmentation de près de 25 %, sur la ligne puisqu'aujourd'hui nous avons des dessertes en moyenne à peu près toutes les 25 minutes, et que nous allons passer au quart d'heure. Ensuite, si vous vous souvenez, nous augmentons les dessertes afin de permettre aux travailleurs du Bréau de pouvoir s'y rendre tôt le matin et tard le soir et subsidiairement, puisque nous mettons une navette entre la gare et le Bréau, de pouvoir utiliser le parking du centre commercial comme un parking relais et de revenir en gare avec la navette.

Et enfin, nous avons proposé d'améliorer les dessertes tôt le matin et tard le soir pour la commune de la Grande Paroisse.

Monsieur SENOBLE :

...Pourquoi n'ont-ils pas augmenté les tarifs de la carte NAVIGO ? ...

Madame DESORMES :

Peut-être faudrait-il augmenter les contrôles dans les bus, afin d'obtenir plus de recettes...

Monsieur ALBOUY :

Effectivement, nous demandons à l'entreprise d'augmenter les contrôles qu'elle peut effectuer sur toutes nos lignes régulières.

➤ **Compte rendu des services de TAD rendus depuis le 2 mai 2016**

Monsieur ALBOUY :

Nous avons réalisé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, 984 transports à la demande.

En septembre 2016, nous avons enregistré 902 voyages. Nous avons donc enregistré quasiment autant de transport à la demande sur l'an dernier, que sur ce dernier mois.

Je peux vous donner le détail depuis que nous avons mis en place les nouveaux services : pour le mois de mai et à partir du 24, nous avons enregistré 133 validations ; pour le mois de juin 604 ; pour le mois de juillet 649 ; pour le mois d'août 540, et pour le mois de septembre 902.

J'ai les chiffres également par communes : pour La Grande Paroisse nous avons effectué 342 courses depuis le 24 mai ; pour la commune de Montereau 177 ; pour la commune de Laval 49 ; pour la commune de Forges 5 ; pour la commune de Saint Germain Laval 17 ; pour la commune de Cannes - Ecluse 44 ; pour la commune de Varennes sur Seine 114 ; pour la commune de Misy sur Yonne 186 ; pour la commune de Barbey 20 ; pour la commune de Marolles 215 ; pour la commune de La Brosse Montceaux 689 ; pour la commune de Montmachoux et pour la commune d'Esmans 52.

Nous avons donc 2 828 validations du 24 mai au 30 septembre 2016.

Je félicite les communes de la Grande paroisse, Marolles sur Seine et surtout La Brosse Montceaux, qui représente à elle seule un quart du nombre de personnes transportées.

... Applaudissements dans la salle...

Je « félicite » d'autant plus la commune de La Brosse Montceaux dans laquelle nous avons eu nos premiers cas de fraude pour le TAD. Ils sont très forts, car frauder dans un bus, encore, cela peut s'envisager mais frauder dans un véhicule ou vous êtes seul avec le conducteur, c'est vraiment très fort. Ils se passent les cartes magnétiques entre eux, se prêtent les cartes Siyonne etc.... ou présentent des cartes magnétiques qui ne sont pas valides...

... Rires dans la salle...

Nous avons reçu notre référent du Conseil Départemental qui, lorsque nous lui avons communiqué ces chiffres, est resté bouche bée.

Nous avons toutefois quelques communes où le TAD ne fonctionne pas bien, et pour lesquelles nous allons d'ici quelques jours distribuer dans les boîtes aux lettres, et en faisant du porte-à-porte, présenter notre guide horaire de la mobilité qui reprendra pour chaque commune l'ensemble des informations concernant le transport public.

Bien évidemment, nous commencerons par les communes où le TAD ne prend pas, comme par exemple Forges où au mois de septembre nous n'avons eu aucun transport à la demande.

Monsieur SENOBLE :

...Cela veut donc dire aussi que la mise en place des lignes régulières sur la commune est satisfaisante pour les habitants...

Monsieur ALBOUY :

Ce guide de la mobilité est ciblé ; souvent nous préparons des documents avec des tonnes d'informations et les usagers sont noyés dans la masse. Aussi, pour ce guide de la mobilité, nous avons voulu être exhaustifs et communiquer uniquement sur les informations qui concernent la commune en particulier.

Damien en a justement un exemplaire dans les mains, qui est vraiment un guide de la mobilité communale. Ce guide, nous l'avons pensé aussi pour les agences immobilières, lesquelles recevront quelques exemplaires de chaque commune afin de pouvoir les remettre à leurs clients.

Monsieur SENOBLE :

Ils viennent aussi se renseigner en mairie...

Monsieur ALBOUY :

Oui, et justement je veux que les agences puissent systématiquement informer les clients des services de transport public et de bus qui leur sont offerts sur la commune considérée. D'après les statistiques, une commune qui est bien desservie apporte 15 % de plus d'attractivité qu'une commune qui n'a pas de transport public.

Nous aurons dans ce document : l'édito, les titres de transport dont vous avez besoin, l'offre de bus de vos communes et les horaires correspondants. Ensuite, vous trouverez l'offre de TAD en semaine et en soirée du vendredi et samedi et les horaires correspondants, le plan du réseau et les cartes géographiques du TAD et enfin en dernière page nos services de vélos. Pour la commune de Forges, ce guide contient 14 pages.

L'édito sera signé par les élus du SITCOME, et nous préciserons bien qu'avec leurs titres de transport, les usagers peuvent accéder aux bus et aux transports à la demande.

Nous allons éditer ces guides en nombre suffisant nous permettant d'en déposer une vingtaine dans chaque mairie, dans chaque boîte aux lettres de chaque commune ; nous en conserverons au kiosque Siyonne également une vingtaine et nous en déposerons également dans les agences immobilières et enfin elles seront téléchargeables sur notre site par commune en format PDF.

Monsieur SENOBLE :

Est-ce que nous pourrions également avoir en mairie des exemplaires uniquement de la grille horaire ?

Monsieur ALBOUY :

Oui, bien sûr, il suffit à vos communes de téléphoner, et nous vous en ferons porter lorsque vous n'en n'aurez plus.

Monsieur SENOBLE :

Egalement, est-ce que nous pourrions avoir les liens nous permettant de pouvoir mettre ces fiches horaires sur nos sites de nos communes ? Nous avons constaté que le document de notre site qui est le plus téléchargé est celui des horaires de bus.

Monsieur ALBOUY :

Oui, nous allons vous préparer tous ces liens ; ils seront à votre disposition.

Monsieur PAVIOT :

Sur votre questionnaire, nous n'avions pas de case pour la carte IMAGIN'R, et les jeunes se demandent s'ils peuvent en bénéficier...

Monsieur ALBOUY :

Oui, j'ai eu à plusieurs reprises, à la rentrée, sur la commune de Marolles, certains de vos administrés qui m'ont contacté sur Facebook en me demandant de leur confirmer plusieurs fois que les jeunes pouvaient accéder au service de transport à la demande.

Nous avons régularisé, ceci étant un simple oubli, car effectivement, les jeunes comme les personnes âgées mais aussi et encore comme les actifs peuvent parfaitement utiliser le TAD.

Le Conseil Départemental a presque obligé les parents à prendre la carte IMAGIN'R pour leurs enfants, il est donc normal qu'ils puissent se servir de leur carte de transport pour le TAD.

Madame DESORMES :

Ce que ne comprennent pas nos enfants, c'est pourquoi ils doivent obligatoirement avoir la carte Siyonne ? Nous fournissons déjà un RIB et ils ont leur carte de transport. Pourquoi avoir encore une carte supplémentaire ?

Monsieur ALBOUY :

Comme vous le savez, le TAD fonctionne sur réservation. Il fonctionne comme ça dans toute l'Île-de-France. Afin de pouvoir bloquer les réservations « bidons » ou les fraudes de certains usagers qui se repassent d'une main à l'autre une seule et même carte NAVIGO, nous pouvons ainsi identifier les clients qui passent par la réservation, individuellement. Et cela nous permet aussi d'éviter que le véhicule n'effectue la course pour rien si le client n'est pas au rendez-vous.

Madame DESORMES :

Vous n'avez pas encore le matériel vous permettant de vérifier la validité des cartes magnétiques, vous ne pouvez donc pas faire valider chaque usager avec sa carte de transport. Alors comment faites-vous pour faire payer les usagers ?

Monsieur ALBOUY :

Nous avons signé avec le STIF une convention qui nous permet de recevoir une subvention à hauteur du volume de validations. L'équipement de valideurs nous permettant de faire valider les clients, et par là-même, de vérifier la validité des cartes magnétiques, nous oblige à investir plus de 10 000 € par véhicule. Nous arrivons donc à un investissement de plus de 50 000 €, qui aujourd'hui n'est absolument pas pris en compte financièrement par le STIF, et en sachant que le volume d'un matériel prend la place d'un usager dans le véhicule. Ensuite, il faut également s'équiper d'une borne magnétique, du logiciel qui permet d'envoyer les validations effectuées par jour au STIF ; matériel qui pourrait être prêté par INTERVAL, mais qui nous serait facturé à hauteur de 20 000 € par an. Aussi, lors du dépôt de notre dossier auprès du STIF, j'ai négocié de ne pas avoir cette obligation d'équiper les véhicules ; cela nous coûtant vraiment trop cher au regard de la subvention qui est reversée.

J'ai donc refusé cet investissement lourd, et nous travaillons à l'ancienne, en faisant signer des bons de transport aux usagers. Toutefois, et afin de vous rassurer, nous demandons toutes les semaines à chaque usager utilisant une carte magnétique de bien vouloir nous fournir un justificatif de sa validité. Toute carte magnétique non valide enclenche le prélèvement trimestriel des courses effectuées avec cette carte magnétique.

Monsieur SENOBLE :

N'avait-il pas été question, à un moment, d'acheter des petits valideurs portatifs ?

Monsieur ALBOUY :

En tout état de cause, ils sont en train de travailler sur ce problème. A l'époque où nous avons négocié notre subvention, le STIF pensait que ce genre de matériel existait ou était en train de voir le jour. Il s'avère, aujourd'hui, qu'il n'en est rien. Bien évidemment, le jour où nous serons à plus de 10 000 validations par mois, il deviendra obligatoire de mettre en place ces valideurs... Mais pour l'instant, nous n'en sommes pas là...

...Rires dans la salle...

Monsieur PAVIOT :

Une question sur les guides horaires ; j'ai bien compris qu'il s'agissait d'un guide de la mobilité du SITCOME, mais si c'est un guide de la mobilité par commune, pourrais-je avoir les horaires des cars Moreau sur une page ?

Monsieur ALBOUY :

Oui, dans ce guide, toutes les informations seront données. Vous aurez donc les horaires des cars Moreau sur votre guide de la mobilité de Marolles.

➤ Projet gare routière

Monsieur ALBOUY :

Le 3^e point des questions diverses concernait le projet de la gare routière. Comme vous le savez, nous avons déposé en 2012 un dossier sur cette refonte de la gare. Nous avons travaillé sur un projet de refonte uniquement de la gare routière, et ce projet ne tenait pas compte de la mise en place d'un parking qui devient aujourd'hui plus que nécessaire. Mon prédécesseur à la Communauté de Communes avait donc fait bloquer le dossier, prévenant le STIF de la nécessité de ce parking.

Ainsi, en premier lieu, nous avons eu droit au projet d'étudiants qui n'avaient rien trouvé de mieux que de mettre dans le projet de refonte de la gare des habitations sur des terrains inondables, mais également nous avons droit à la destruction de nos bâtiments dont nous sommes propriétaires.

La Communauté de Communes a donc récupéré ce projet et a fait travailler un cabinet d'études local. Ceci a nécessité quelques heures de travail, mais le résultat n'était toujours pas concluant car nous nous retrouvions avec un souterrain en plein milieu de notre gare routière, ce qui pour l'exploitation était loin d'être évident. La CC a donc ensuite fait travailler un cabinet d'études de la SNCF, qui a repris toutes les données et travaillé sur la refonte de cette gare et l'implantation d'un parking supplémentaire. En ce qui concerne la gare routière, ils ont repris sensiblement, toutefois en

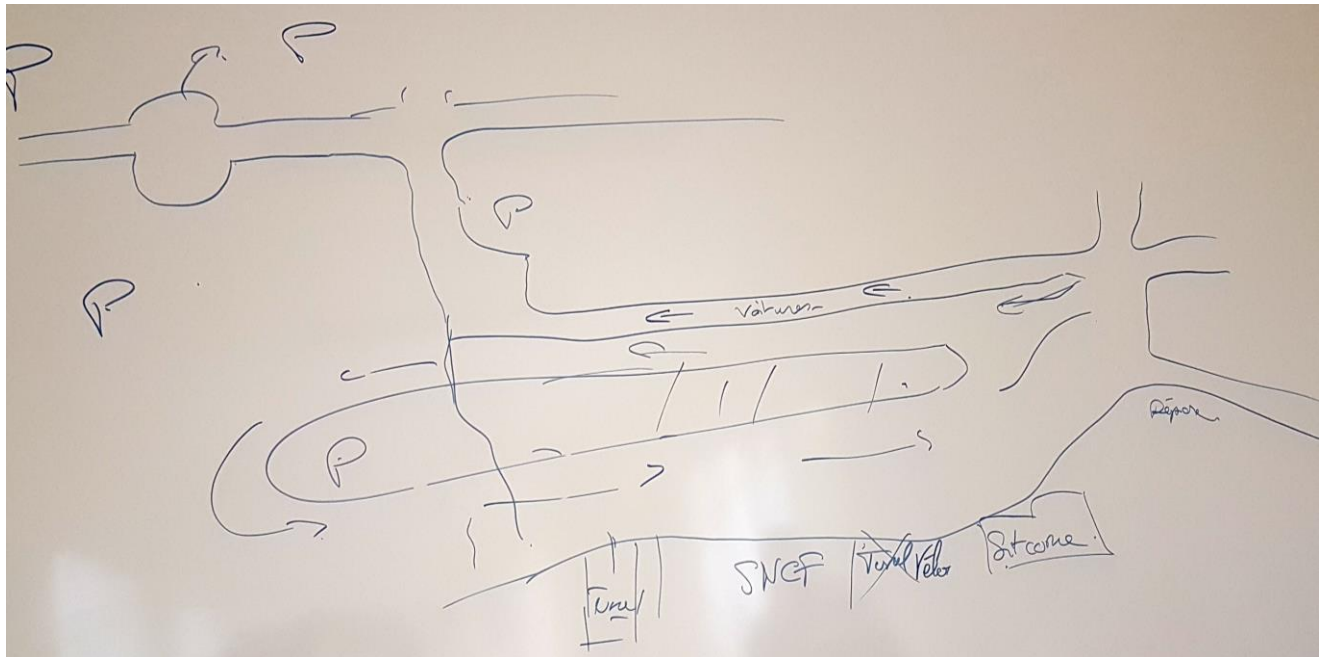
l'agrandissant, suite au développement de certaines lignes de bus, le projet que nous avons fait valider pour la refonte de notre gare.

Quant au parking à étages, celui-ci coûterait extrêmement cher, et le combat de Monsieur Yves JEGO était de dire que nous voulions bien faire un parking mais que nous ne voulions pas que celui-ci soit payant. Suite aux promesses électorales de Madame PECRESSE, sur le fait que les parkings proches des gares seraient gratuits, Monsieur Yves JEGO s'est rapproché de Madame PECRESSE, et nous sommes allés, ensemble, avec Monsieur CHERON (CD 77) rencontrer le nouveau directeur du STIF. Il s'est avéré que la veille de notre entretien, le STIF avait pris une délibération afin que chaque détenteur de la carte NAVIGO paie sa place de parking mensuellement à hauteur de 20 €, tout en laissant à la collectivité propriétaire du territoire sur lequel était implanté le parking la possibilité de faire évoluer cette cotisation de zéro euro à 30 €.

Aussi et afin de correspondre à certains critères du STIF, permettant de maintenir la gratuité du parking de notre gare SNCF, et notamment la sécurisation par des barrières et une caméra de vidéosurveillance, ces dépenses resteront à la charge du propriétaire.

Pour entamer les travaux de cette gare vieillissante, la SNCF s'est engagée à bloquer des voies, et nous devons donc avoir un calendrier qui correspond. Pour étendre la gare routière, nous devons supprimer des places de parking ; nous devons donc d'abord mettre en place le nouveau parking puis nous commencerons les travaux de la gare routière.

Le président dessine sur le tableau blanc le projet :



Concernant notre projet de la maison de la mobilité, le cabinet d'études a beaucoup de choses à revoir. En effet, ils n'ont inscrit dans le tableau de financement aucune subvention à percevoir pour cette maison, alors que dans notre projet nous percevons par le STIF 80 % des travaux envisagés. De plus, ils nous font participer financièrement à des travaux avec lesquels nous n'avons aucun rapport. Aussi, avant de présenter ce projet au STIF, je leur ai demandé de reprendre l'ensemble des estimations des participations financières de chacun.

Dans le dernier projet, nous aurons un îlot central ; nous avons maintenu un passage pour les véhicules, mais il n'y aura plus de confrontation entre les piétons de l'îlot et les véhicules. Les bus ne seront donc plus coincés par la circulation automobile. Le tunnel actuel sera transformé en local technique et un nouveau tunnel plus large, avec ascenseur, sera implanté à côté.

Le nouveau parking qui va être implanté aura 450 places. Nous aurons donc près de 900 places de parking autour de la gare.

Nous aurons de nouvelles consignes à vélo, les VELIGO, un peu comme le parking à vélo que nous avons mais qui pourront être ouverts avec les cartes NAVIGO.

Ce projet nécessiterait un investissement de plus de 12 millions, et la participation du STIF serait de 7 millions 200. Il restera donc environ 5 millions à trouver.

En 1999, nous avions 6 véhicules, aujourd'hui nous avons 29 bus rattachés au réseau.

Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, nous transportons quasiment 1 600 000 usagers, contre 600 000 pour l'époque, auquel il faut rajouter tous les bus qui passent par la gare comme les Seine-et-Marne Express de Provins ou de Nemours et les bus des réseaux autres que le nôtre qui ramènent les usagers en gare de Montereau.

Il nous faudra aménager des emplacements pas trop laids avec des abris bus sympa et enfin pour le SITCOME, nous avons notre projet de la maison de la mobilité que nous implanterons devant nos bâtiments administratifs, sur le modèle de verrières, dans laquelle les usagers pourront patienter au chaud l'hiver, l'été aux frais, avec la possibilité de pouvoir avoir de la lecture, d'avoir un bureau de ventes qui permettra d'accéder à des guichets et à la billetterie des titres valables en Île-de-France, mais également de pouvoir acheter des billets grandes lignes. Ainsi, nous pourrions accueillir tous les usagers de la gare, et nous pourrions mettre à leur disposition des toilettes publiques qui font grand défaut aujourd'hui à la gare. Bien évidemment, nous sécuriserons les lieux afin d'éviter les trafics de toute nature.

Madame DESORMES :

Est-ce que nous aurons des portiques dont l'ouverture se déclenche avec des cartes magnétiques, comme nous en trouvons aujourd'hui dans les grandes gares parisiennes ?

Monsieur ALBOUY :

Seul le STIF et la SNCF sont décisionnaires de ce genre de mise en place de matériaux électroniques. Pour nos bus, à partir de 2018, le STIF a décidé de remettre en place les subventions en fonction du nombre de validations et nous serons donc confrontés au problème de fraudes et de non validations comme c'est le cas sur Montereau. Les usagers ne pensent pas à valider leurs cartes magnétiques, même s'ils en sont détenteurs.

Le STIF avait, à une époque, envisagé de mettre un système de paiement des trajets différent de celui que nous connaissons aujourd'hui, qui consiste à alimenter au début de chaque mois sa carte magnétique. Il consistait à cumuler tous les trajets effectués sur un mois et à la fin de chaque mois comptabiliser chaque trajet avec des tarifs différents en fonction des horaires utilisés (comme par exemple quelqu'un qui prendrait le train à 11 heures du matin aurait un tarif réduit par rapport à celui qui prendrait le train aux horaires de pointe à 7 heures du matin) et ainsi de payer l'ensemble mensuellement à terme échu.

Ainsi, la validation deviendrait importante, car cette dernière permettrait de pouvoir prévoir le montant de votre transport mensuel et d'utiliser des tarifs réduits en fonction des transports réellement effectués et non sur la base d'un forfait mensuel.

Monsieur PAVIOT :

Connait-on la durée des travaux ? Et quel sera leur coût ?

Monsieur ALBOUY :

Il y en a pour plus d'un an de travaux, d'abord nous commençons par le parking. Il faut bien se répartir les charges financières ; le parking est à la charge de la Communauté de Communes qui percevra des aides financières de la part du STIF et peut-être du Conseil Départemental, et la ville de Montereau aura également une part à prendre en charge.

Ce que je peux vous dire, c'est que ce projet devrait sortir de terre avant la fin de ce mandat.

➤ Questions diverses.

Avez-vous d'autres sujets, des questions diverses que vous voudriez aborder ?

Madame DESORMES :

Il y a un problème avec les horaires de TAD sur les trains départ Paris à 16h49 et 17h49. Nous n'avons pas d'horaires de TAD retour. Pensez-vous corriger et mettre en place des horaires de TAD correspondant pour ramener les usagers sur la commune de Misy sur Yonne ?

Monsieur ALBOUY :

Avez-vous regardé s'il y avait des bus correspondant vous ramenant sur Misy ?

Madame DESORMES :

Non, effectivement, je n'ai pas pensé à regarder.

Monsieur ALBOUY :

Vous le savez, le STIF nous a fait retirer certains horaires afin que nous ne fassions pas de concurrence aux lignes régulières du réseau. Si le TAD que nous proposons était à plus ou moins 30 minutes avant ou après une desserte de lignes régulières, ils nous ont fait retirer la desserte de TAD.

Madame DESORMES :

Nous aimerions pouvoir réserver notre TAD le samedi une heure avant le début de la course. Aujourd'hui, ce n'est pas possible, nous devons réserver la veille jusqu'à 19 heures. Est-il possible de modifier cela de manière à nous permettre de pouvoir réserver une heure avant notre TAD le samedi ?

Monsieur AGUILAR :

Ou au moins, le samedi matin...

Monsieur ALBOUY :

Nous pouvons tout envisager, toutefois, avant de vous donner un accord de principe, je préfère faire une étude financière et vous la présenter au prochain comité syndical afin de que vous décidiez, de la nécessité de la mise en place de ce service le samedi, en toute connaissance de cause et avec toutes les informations nécessaires financières correspondant à votre demande.

Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, le président lève la séance.

La séance est levée, et donc close à 20h25.

-----ooo000ooo-----